



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO B-276-1

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue en date du 20 novembre 2018 à 8 h 30, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté le projet de règlement B-276-1 « Modifiant le Règlement d'emprunt B-276 pourvoyant aux honoraires professionnels et décrétant l'exécution des travaux d'installation et d'enfouissement d'utilité publique, du réseau routier, des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux sur les lots de rue de la place de Liverdun et décrétant un emprunt de 591 000,00\$ et pour pourvoir à ces travaux » afin de modifier la clause de taxation et qu'à la séance extraordinaire du 23 novembre 2018 à 8 h 15, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté la version finale, sans modification, du règlement B-276-1.

QUE ce règlement a été soumis pour approbation au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et a été approuvé le 9 janvier 2019;

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ce règlement en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Lorraine, Québec, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 19 janvier 2019

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière